



Lettre recommandée avec AR

**Monsieur Philippe GROSVALET
Président du Conseil départemental
3 Quai Ceineray
BP 94109
44041 NANTES CEDEX 1**

Nantes le 19 décembre 2018

Monsieur le Président,

L'association BRETAGNE REUNIE a déposé en votre Hôtel du département le 27 novembre 2018 les 100 000 signatures recueillies à cette date dont l'objet était l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante du Conseil départemental de Loire-Atlantique l'organisation d'une consultation des électeurs sur la délibération à prendre par ladite assemblée visant à la modification des limites régionales, en incluant le département de la Loire-Atlantique dans le territoire de la région Bretagne.

Vous nous aviez annoncé, à notre satisfaction, que vous alliez vous emparer du problème au vu de la qualité de l'exercice démocratique que les habitants de la Loire-Atlantique avaient réalisé.

Nous avons constaté que vous avez convoqué l'assemblée départementale dans sa séance du 17 décembre 2018 sur un ordre du jour qui est différent de celui qui faisait l'objet de la pétition.

Nous vous avons exhorté à de nombreuses reprises à respecter cet objet.

Le jour de la délibération sur l'ordre du jour que vous avez choisi, des élus vous ont à nouveau interpellé sur cette omission dans la rédaction de la saisine du Conseil du département. Vous n'en avez pas tenu compte.

Nous avons bien compris que vous aviez des motifs à opposer à l'organisation de cette consultation et que vous avez proposé une autre solution pour régler la difficulté en demandant l'organisation d'un référendum par le gouvernement qui vous a renvoyé la question depuis. Cependant votre opinion ne vous autorise pas à refuser l'application de la loi et la saisine de votre Assemblée de la question posée.

Nous constatons donc qu'à ce jour vous n'avez pas saisi le Conseil départemental d'une délibération conforme au texte objet de la pétition qui vous a été remise et qui, depuis cette date, a recueilli 105 000 signatures.

Nous vous mettons donc en demeure, par la présente lettre officielle, de saisir le Conseil départemental dans sa prochaine séance* de la question posée par les 105 000 électeurs de votre département et ci-dessus relatée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président nos plus respectueuses salutations.

Paul LORET Alain PEIGNE
Coprésidents de Bretagne Réunie

*Vous pouvez convoquer votre Conseil pour une session extraordinaire dès janvier.